

# L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Association. — Emancipation du peuple par l'Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.  
Prix de l'abonnement. payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —  
SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.  
Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au rédacteur en chef, M. Eug. FAVIER, rue du Commerce, 26, à LYON.  
BUREAU : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 4<sup>e</sup> chez M. Jean-B. FAVIER. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.  
ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

La CROIX-ROUSSE, 8 Août 1846.

## REVUE POLITIQUE.

Les élections sont venues confirmer ce triste axiome : c'est que l'esprit public se perd en France ; c'est que l'intérêt privé prend chaque jour la place de l'intérêt général ; que le particulier se soucie peu de l'avenir réservé à son pays, pourvu qu'il retire quelques avantages personnels. Les hommes du parti radical, les hommes de progrès ont perdu bientôt tout l'espoir que la nomination de candidats indépendants auraient pu faire naître dans leurs cœurs. Il est bien avéré aujourd'hui que les électeurs sont inféodés à certains députés, qui eux-mêmes sont inféodés au ministère, et que l'esprit d'amélioration et de réforme ne trouve plus d'écho dans des âmes qui ne sont ouvertes qu'aux mesquins intérêts de clochers. Chargés de représenter dans l'emploi du plus précieux de nos droits, la masse souffrante et délaissée, les électeurs se sont peu souciés de ces souffrances et du mandat impératif imposé à leur conscience ; ils n'ont pas demandé à nos futurs législateurs : Qu'avez-vous fait, que ferez-vous pour le peuple ? mais bien : Que ferez-vous pour nous, électeurs, que le privilège favorise déjà, et qui voulons que ce privilège serve à notre bien-être privé ? N'est-ce point là le signe évident d'une démoralisation profonde ? n'est-ce point sur de pareils éléments que se constituent les tyrannies, et quand nous criions à l'avènement d'une féodalité nouvelle, de la baronnie des écus, ne prévoyons-nous pas l'avenir ; car, on le voit, le fait est trop évident, à quoi sert l'esprit national devant le leurre des promesses ministérielles ?

Mais nous qui ne sommes pas électeurs, quels devoirs nous sont imposés, quel rôle nous reste-t-il à remplir ? Aurons-nous confiance comme tant de fois, en des réformes politiques basées sur la bonne volonté des hommes appelés à nous gouverner ? Non, si le peuple veut enfin et sérieusement son émancipation, il faut que ce grand acte provienne du fait seul, unique de sa propre puissance.

Ne voyons-nous pas que l'établissement des réformes politiques, avant les réformes sociales, est une utopie, une chimère plus grande que la réalisation des principes que nous développons chaque jour. Attachée au *statu quo*, la politique ministérielle ne changera point de tactique ; elle se laissera entraîner par le torrent qui, plus fort qu'elle aujourd'hui, l'entraîne sans retour. Toutes les lois qui pourraient être créées en faveur du travailleur, ne serviront au contraire qu'à resserrer le lien qui l'attache à la seigneurie du coffre-fort, aux juifs ces rois de la finance et de l'industrie. Il faut que le tra-

vailleur devienne à son tour une puissance dans l'Etat ; qu'il soit propriétaire enfin ; que la loi qui le dépossède soit remplacée par une loi plus juste, qui répartisse également les bénéfices. Il faut enfin que le bien-être remplace la misère.

Que cette organisation nouvelle s'accomplisse, et demain elle peut se réaliser sans secousse, sans révolutions, sans chocs violents ; aussitôt le prolétaire voit ses droits reconnus, sa voix est écoutée, il peut lutter victorieusement contre la puissance nouvelle qui l'accable ; il reconquiert enfin sa véritable place au banquet de l'humanité.

Mais comment lui, dont le salaire suffit à peine à ses besoins, deviendra-t-il propriétaire ? Comment se résoudra ce grand problème ? Par l'association ! qui donnera à chacun la force de tous et à tous les forces de chacun, par l'organisation du travail, qui en répartissant équitablement la production, enlèvera au parasitisme le pouvoir de nous pressurer et de vivre de notre sang, et rendra au véritable producteur sa part de consommation. Tel est donc le grand mot devant lequel à ce jour s'inclinent toutes les autres questions, et qui renferme notre salut à tous. — Telle est la bannière que tous les partis, que tous les hommes de cœur doivent relever et conduire au triomphe ; car c'est l'arche de délivrance, l'arc-en-ciel de notre avenir.

A l'œuvre donc ! à l'œuvre ! Ne nous égarons plus dans les sentiers qui bordent la route de notre rédemption ; marchons à la conquête de nos droits ; apportons à tous les peuples leur émancipation intégrale par la fraternité, la liberté et la justice. — Serrons nos rangs, unissons-nous ! Que les réformes sociales deviennent notre cri de ralliement. — A l'œuvre ! à l'œuvre ! le triomphe nous attend, le bonheur est au bout !

L'abondance des matières nous force à renvoyer au prochain N° la suite des articles sur l'ORGANISATION DU TRAVAIL.

## ÉLECTIONS DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Nos élections sont terminées ; le ministère a remporté la victoire. Ses cinq députés ont été réélus ; ce sont, comme devant, MM. Sauzet, Després, Devienne, Martin et Terme. Ce dernier passe pour un homme instruit, possédant assez bien son J.-B. Say. On dit même que jadis il avait donné aux doctrines de son maître une légère teinte st-simonienne. Ses premières applications lui réussirent assez mal ; quelques articles sur l'impôt progressif faillirent l'arrêter court dans sa carrière administrative ; mais avverti à temps, il renoua à toutes ces utopies et revint à l'économisme classique, celui qui mène au pouvoir, à l'institut, peut-être même au Conseil d'Etat ; à l'économisme des chiffres, qui constate les faits, et qui bâtit

actions de grâces. Le doute, la crainte lui sont chose inconnue, à elle ! — Elle vivait des cœurs passionnés. — *« Lui »,* répondrait-elle, lui, c'est tout. — Le malheur peut-il être avec lui, ou le bonheur sans lui ! — Oh ! moi je crois : car j'aime ! Je crois tout bien en ce monde, — car j'aime ! — Je crois la vie longue, belle et sans chagrins : — car j'aime ! — Je crois que la mort ne viendra jamais, ni pour lui ni pour moi... — Je crois qu'enfin, bien vieux, nous nous endormirons ensemble dans un dernier rêve d'amour... — car j'aime ! —

O jeunesse, jeunesse, garde tes brillantes illusions ! Le temps prendra trop soin d'en effeuiller la couronne ! — Insensé, qui voudrait t'apprendre la vie ! — Cruel, qui oserait ouvrir tes yeux à la réalité, en t'expliquant le néant du mirage où ton âme se noie ! —

Mais une mère, qui a vécu, elle ; qui a souffert tout en aimant aussi ; — une pauvre mère ne songe pas à ce lien éternel qui va enchaîner son enfant, sans que sa foi en l'avenir ne s'ébranle et chancelle. — Pour préserver cette enfant, elle n'a que ses larmes et ses prières... — aussi elle pleure, elle prie. —

Ce grand jour, qui reste dans la mémoire d'une jeune fille aimée, comme un doux cauchemar... — ce jour où des milliers de sensations diverses la font, à chaque pas frissonner ou rougir, sourire ou s'attrister... — ce jour mêlé de crainte et d'espoir, d'appréhension et d'aspirations... ce jour où elle dit *merci* à Dieu, tout en regrettant sa blanche couche aux côtés de sa mère... — ce jour passa.

André, presque aussi tremblant qu'Isabelle se demandait si ce n'était pas un songe que la possession de cette femme adorée, dont la vue l'enivrait, et qu'il n'osait regarder qu'à la dérobée, tant il craignait de faire baisser ses yeux si doux, rougir ce front si pur. — Elle était si belle et si fière dans cette parure qui sait embellir encore ! —

Ils devaient, avant le soir, partir pour le château d'André. — Là, seul à seul, dans ce beau carrosse de marquis, tragiquement armorié, — car, en renaissant à la vie pour cette enfant aimée, André ne trouvait aucun luxe assez digne d'elle. — Mais elle ne le vit pas : — André, son époux, son saint et sublime amour, il était là ! —

Par un caprice de jeune fille, ou plutôt par une délicatesse de femme, elle voulut partir dans sa toilette de mariée. — Elle voulait, comme elle l'avait dit, n'être décorée du bouton d'orange que par la main de

sur ces faits comme sur une base immuable, qui fait l'avenir avec le présent, comme si les faits de 1846 devaient être nécessairement ceux de 1830 ; à l'économisme impitoyable, qui ne remédie à une douleur que par la souffrance ou par un mal aussi grand que celui qu'il veut guérir ; à l'économisme, qui supprime les toits et qui pousse à l'infanticide pour empêcher l'exposition ; à l'économisme qui remplace les salles gratuites des hôpitaux par des salles payantes, afin d'accoutumer l'ouvrier à vivre de privations, quand il se porte bien, pour pouvoir payer son lit à l'Hôtel-Dieu quand il est malade ; à l'économisme qui voit la rédemption du genre humain dans les caisses d'épargne et les sociétés de tempérance, et qui nous ferait mourir de faim pour nous apprendre à vivre.

Quant à nos quatre autres députés, c'est de l'avocasserie pure, et nous n'en parlerions pas sans la lutte qui a eu lieu au collège du midi. Si M. Sauzet eût été repoussé, c'était un échec pour le ministère. C'était la condamnation de sa politique, ce dont il s'inquiète fort peu ; mais il était obligé de chercher un autre candidat pour la présidence, et on ne sait pas ce qui serait advenu avec une Chambre nouvelle. Les oppositions n'ont pas pu s'entendre.

Nous ne pouvons pas passer sous silence le collège du nord et la candidature socialiste de M. Dervieu. M. Dervieu a échoué ; mais les voix qu'il a réunies forment une minorité imposante et assurent sa nomination aux élections futures.

Assez d'avocats pour les fabricants ; il serait temps que vous envoyassiez à la barre quelqu'un qui sût ce que c'est que de vivre.

## ATTENTAT CONTRE LA VIE DU ROI.

Le 29 juillet, à sept heures et demie du soir, au moment où le roi entouré de la famille royale se montrait au balcon des Tuileries, un homme, à la vue basse, armait de chaque main un pistolet de poche, et sans mesurer la distance qui le séparait du monarque, sans calculer la faible portée de ses armes, il les déchargeait toutes les deux à la fois. Jusqu'à ce jour on n'a retrouvé que les bourres. Arrêté sur le champ, cet homme, âgé de cinquante ans environ, a déclaré se nommer Joseph Henri ; sa taille est petite, son visage profondément triste. C'est un fabricant d'objets de fantaisie, domicilié à Paris, rue de Limoges, 8, au Marais. On assure que le coupable avait acheté ces pistolets pour se détruire lui-même ; que plus tard, en parcourant le Code pénal, il a conçu le projet d'attirer sur lui l'attention par un récidive simulé ; que sa pensée n'était pas de tuer le roi, mais de convoquer pour ainsi dire la presse, la chambre haute et de leur dire : Voici les raisons qui m'ont déterminé à mourir.

Joseph Henri a été poussé à cet acte de démence par la misère. Inventeur de procédés industriels auxquels il attribuait une grande importance, trompé dans des relations commerciales ; n'ayant plus d'espoir, il a voulu terminer par une fin célèbre une existence qui lui devenait à charge. — Un fol orgueil l'a poussé à choisir pour suicide un attentat qui devait appeler sur lui l'attention publique.

celui qu'elle aimait. — Elle voulait ne laisser tomber sa blanche livrée d'innocence qu'aux pieds du dieu qu'elle se donnait ici-bas.

Etre emporté dans une voiture, tête à tête avec une céleste créature, belle comme les anges, vêtue comme une vierge... et qui est... — Sentir son haleine humecter votre joue ; entendre ses paroles du ciel, quoique toutes d'amer... Dire ensemble : — Toujours, toujours... aujourd'hui, demain, dans vingt ans... toujours ! — Le cœur est si plein, si oppressé d'une divine volupté, qu'un baiser au front semble la plus voulait suprême faveur. —

Puis, André était pudique aussi, lui ! — Son œuil long et sacré, avait laissé à son âme sa virginale candeur. — Sa femme lui était une sainte madone confiée à son honneur. — Il fallait l'initier doucement, avec la tendre patience de l'amour, avec le langage des anges... à cette science de la vie, qu'une épouse apprend toujours trop brusquement, hélas ! — Il voulait laisser à l'épouse, ses doux rêves dorés de jeune fille... — Il devait tout à l'amour, rien à son droit. —

Ils arrivèrent vers la nuit. — Ils entrèrent tous deux seuls, dans cette chambre de laquelle André, au premier moment de son désespoir, avait juré de ne jamais sortir.

Mais cette chambre était resplendissante de dorures, de glaces, de meubles merveilleux. — L'enfant regardait tout avec quelque surprise ; et quand elle passait devant une des glaces, André la faisant s'arrêter : vois, comme tu es belle, ma douce vierge, lui disait-il ; vois, comme à ton front si noble, sied bien cette couronne blanche se mariant à tes cheveux si noirs et pourtant si soyeux ! — Ne détourne pas ta vue, mon aimée ; ou bien fixe-la à mes yeux ; ou, — mieux encore, — oui, là, cache-toi sur mon sein. — Oh ! mon Isabelle, que je t'aime ! — Mon Dieu, s'il fallait jamais nous séparer ! ! !

— La mort avant, — interrompit l'enfant rapidement, et relevant soudainement sa tête appuyée sur la poitrine d'André, — la mort sans toi, ou la vie avec toi !

Mais, continua-t-elle ; — je ne l'avais pas encore aperçu ! — Ah ! mon André, j'aurais dû l'adorer avant tout... cela me portera malheur !... Vois ce meuble, ce petit bureau vénéré... — Merci, merci ; tu l'as fait mettre là, tout près de mon lit.

Viens, ami ; — ma mère nous a béatis ; mais mon père... Viens là, à

## FEUILLETON de l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

### UNE ÉPITAPHE DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

(HISTORIQUE.)

#### DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

Que vous dirais-je des joies du retour ; des transports de la réunion ? — un seul jour, c'est l'éternité loin de l'être aimé. — Mais quand on a ouvert son âme à l'amour par des lettres où il palpète à chaque ligne, — et ils s'en écrivent beaucoup que je passe, — se revoir après cela, c'est mieux que se revoir : — c'est rêver, sous l'œil adoré, de tous ces mots qui vous ont fait déjà tressaillir et pleurer. — Là, plus de paroles ! — un ravissant malaise ne vous laisse de force que dans le regard, — mais ce regard... c'est la vie, c'est la félicité des anges : — c'est le ciel ! — Et ils étaient là tous deux, — Isabelle et André, — sous l'influence de cette magie, qu'on ne saurait comprendre et dont on rit sans doute, quand elle ne vous a jamais électrisé. — Ils étaient là sans voix et même sans larmes ; leurs mains étroitement unies, seules parlaient ce langage éloquent que nous savons tous. — Parfois un soupir profond soulevait la poitrine de ces deux heureux, écrasés sous ces impressions si multiples, qu'on ne saurait les analyser, même après les avoir éprouvés. —

Enfin, chacun de son côté faisant un violent effort ; au même moment le même mot s'échappa de leurs lèvres : — *Toi ! !*

Et après ce seul mot le silence se refit plus profond encore.

Mais l'heureuse mère parut, — alors on causa.

— Demain je serai donc votre fils, ma mère, lui dit André ! — Demain je vous enlève votre ange... — Vous viendrez, n'est-ce pas, souvent, bien souvent, animer de votre chère présence notre douce solitude ? —

La pauvre mère promit, et pleura. —

C'est que, une jeune fille qui lie sa vie à celui qu'elle aime, est tout entière aux félicités qu'elle entrevoit, tout est rose dans l'avenir. — Cachée dans ce sein protecteur elle défie le sort. Toutes ses prières sont des

La Démocratie pacifique, à laquelle nous empruntons ces détails, les fait suivre de réflexions d'une haute portée :

« L'homme qui, dès le mois de mars, écrivait : j'ai un pied dans la tombe, ne devait plus songer au mois de juillet qu'à mourir. Dans quelles circonstances, sous l'empire de quelle réflexion la simple pensée du suicide s'est-elle transformée en récidive simulé, nous l'ignorons, mais ces deux projets diffèrent peu l'un de l'autre. Henry a voulu rendre sa mort éclatante, et dans quel but ? »

« La vanité seule n'a point dû présider à cette détermination coupable. Henry avait une très haute opinion de ses découvertes et de sa personne, il ne pouvait se résoudre à enfuir dans la terre des choses d'une importance grandiose et digne de grands honneurs. Sa position, disait-il, était exceptionnelle comme son individu. Cet homme, qui se croyait un Colomb et qui l'était peut-être dans son industrie, a voulu faire parler de lui en terminant sa vie ; mais ce désir avait un côté sérieux. Joseph Henry voulait attirer sur ses souffrances l'attention des pouvoirs publics, parce qu'il ne pouvait comprendre qu'un homme heureusement doué, jaloux des progrès de son art, n'arrivât par un travail constant et passionné qu'à l'abîme. Le labeur et l'intelligence enfantant la misère et le désespoir, il y avait là une énigme qui confondait les pensées de Joseph Henry ; il a voulu que cette énigme fût portée dans une sphère supérieure et qu'elle y fût résolue. Telle est au moins pour nous la seule interprétation satisfaisante de sa conduite et de ses lettres. »

« Qu'on n'affecte pas de nous prendre pour des apologistes de Joseph Henry. Si cet homme n'avait commis qu'un suicide ordinaire, nous condamnions sa faiblesse ; le manque de résolution qui l'eût empêché de gagner sa vie en pays étranger, l'orgueil qui l'eût détourné d'employer ses bras chez un autre ; ainsi n'agit pas un véritable homme de génie. Dans les mauvais jours, il se fait ouvrier, salarié, manœuvre, pour conserver son existence et l'idée féconde qui germe en lui. »

« Nous réprouvons plus vivement encore Joseph Henry transformant son suicide en récidive, même factice, alarmant une royale famille, inquiétant le pays, ne songeant pas, dans son désespoir égoïste, aux angoisses qu'il va causer, aux attentats à la liberté qui peuvent naître de son attentat à la tranquillité publique. »

« Nous ne justifions pas Joseph Henry, mais les hommes d'Etat doivent envisager toutes les faces des questions. Ils doivent être prévoyants et sages pour le faible et l'insensé ! Il eût été bien que le malheureux, dont la presse aujourd'hui s'occupe, subit son infortune avec résignation, qu'il sût résister au désespoir ; il eût été mieux que la prévoyance de la société eût écarté de lui le désespoir et toutes ses tentations. Ne voyez-vous pas que mille faits trahissent et signalent en ce moment l'incohérence de nos relations industrielles ? Ne voyez-vous pas qu'il est urgent d'organiser la fabrique, le commerce, la banque, en un mot toutes les branches de l'activité sociale ? Dans une société bien ordonnée, Joseph Henry, s'il était vraiment inventeur, n'eût pas abandonné la mécanique ; Henry eût fait partie d'une association puissante, éclairée, qui eût su juger ses inventions, les appliquer sans exiger de lui ni responsabilité ni sacrifice, enfin, l'en récompenser dignement. Dans une société qui eût départi les fonctions conformément aux aptitudes éprouvées, qui eût introduit dans les affaires du commerce une publicité loyale, Henry n'eût pas été livré à la merci d'un commanditaire infidèle. Une société qui imprimerait à tout produit la constatation de son origine et qui développerait l'honneur industriel, dégoutterait nos fabricants de produire à vil prix des objets de pacotille, et la concurrence cesserait d'être impossible et ruineuse pour les hommes qui, comme Joseph Henry, n'ont pas sacrifié au négoce l'amour de l'art. La société répandant partout les lumières, proportionnant les débouchés à la production, fournissant aux agents utiles tous les instruments du travail, eût détruit la banqueroute dans son germe, et l'on n'aurait pas vu Joseph Henry quêtant de porte en porte les moyens de continuer l'exercice de sa profession ; des soldats ne l'auraient pas saisi deux pistolets à la main dans le jardin des Tuileries. »

« Quels avertissements faut-il donc à nos hommes d'Etat

genoux devant ce meuble. — Il nous verra ; et du haut des cieux il nous bénira aussi. »

Et tous deux s'agenouillèrent comme deux candides enfants ; bien que l'un eût pu être le père de l'autre. — Longtemps ils restèrent silencieux et recueillis. — Ce n'était sans doute pas les mêmes pensées qui les absorbaient... mais de tous deux elles étaient dignes...

Soudain Isabelle rompit le solennel silence : — As-tu senti, ami ? — as-tu senti comme un souffle divin effleurer ton front ? — Moi, j'en suis toute émue. — Mon père m'a touchée de sa main protectrice... — Oh ! je suis à toi, mon André ; bien à toi à cette heure ! — mon père me l'a dit. —

Et d'un de ses bras, elle entoura le cou de son époux ; de l'autre elle pressa son cœur qui palpitait violemment. — Vois, c'est ton bien, ajouta-t-elle, en y posant aussi la main de son mari. —

Lui, ne pouvait articuler un seul mot : — son bonheur l'écrasait. — Il serra convulsivement sur sa poitrine cette femme sienne ; il approcha sa tête de cette tête si belle ; il voulut prononcer un nom... mais ce nom mourut sur ses lèvres, sans paroles et sans résistance... — A genoux toujours tous deux, sous l'enivrement presque mortel d'un premier baiser... Ils ne pensaient plus... — Ils n'avaient de force que pour sentir ! —

Enfin, les bras de l'enfant se détendirent doucement du cou où ils s'étaient serrés ; et elle murmura : — Je meurs... oh ! joies du ciel !... je meurs heureuse... — Je sais la vie, maintenant... — Je sais l'amour !... oui, c'est bien ainsi que je l'avais rêvé... le reste est le néant. —

Mais bientôt reprenant ses sens et son courage : — Ouvrons, André, ouvrons ce tabernacle saint ; je ne sais quoi me l'ordonne : — est-ce mon père ?... ouvrons. —

Et se levant, elle fit tourner la petite clé qui y était restée. — André, lui, n'avait pu vaincre si courageusement l'émotion qui ébranlait tout son être. — Sans entendre les paroles d'Isabelle, il était resté machinalement à genoux, oppressé, ravi ; suivant des yeux tous les mouvements de cet ange, mais sans voir autre chose qu'elle. — Aussi le petit cri que jeta Isabelle le toucha comme une étincelle électrique, et se levant d'un bond :

— Qu'est-ce, mon Dieu ! dit-il haletant ?

pour que, toute affaire cessante, ils s'occupent enfin de l'organisation du travail ? »

Telle est l'enseignement que l'on peut retirer de ce nouveau fait qui vient confirmer nos paroles de tous les jours, et que quelques individus n'ont pas craint de transformer en acte politique pour servir à des manœuvres électorales ou à des jeux de bourse que la bonne foi repousse avec énergie. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que tous les bruits que l'on a fait courir dans cette circonstance n'avaient aucune portée et s'éloignaient entièrement de la vérité.

## CHRONIQUE.

Les nouvelles des élections que les journaux de Paris et des provinces nous apportent, annoncent que dans les nominations les députés conservateurs ont eu la majorité. Les réflexions que nous ont inspiré cet état de choses, restent donc les mêmes pour les autres départements comme pour le département du Rhône.

— Mercredi dernier, sur les neuf heures du matin, le feu s'est déclaré dans la cheminée de la maison n° 1 de la rue des Fossés. Grâce aux prompts secours qui ont été apportés, les progrès de l'incendie ont été arrêtés.

— M. Bourdy, qui poursuit courageusement la mission qu'il s'est imposée, de réclamer aux hôpitaux l'exécution fidèle du testament de David Comby, vient de publier un manifeste où les sentiments les plus généreux se mêlent aux preuves certaines de la justice de sa demande. — Nous nous proposons d'étudier sérieusement cette question. En attendant, nous félicitons M. Bourdy de sa conduite noble et pleine de désintéressement. Les travailleurs donnent ainsi les premiers l'exemple de la renonciation des intérêts particuliers en faveur de l'intérêt public. — M. Bourdy se propose, s'il n'obtient pas justice, de porter ses réclamations devant les tribunaux, — et comme sa fortune personnelle ne lui permet pas d'accomplir seul une si grande tâche, il sollicite l'appui de tous les hommes équitables et amis de l'humanité. Nous ne doutons pas que pour une cause aussi noble, la voix de M. Bourdy ne trouve de nombreux et sympathiques échos.

— Louis Zaganand, né à Roanne, demeurant à Lyon ou dans la banlieue, est prié de faire connaître sa demeure à sa tante chez M. Boulachon, rentier, place de la Boucle, n. 1.

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-ROUSSE.

Sous la convocation et la présidence de M. CLAPISSON, adjoint, remplissant par délégation les fonctions de Maire.

Séance du 8 Juillet 1846.

Sont présents :

MM. Blanchard, adjoint, Cabias, Collon (J.-P.), Martinon, Collon (J.-J.), Dufêtre, Cusin, Chappelle, Simonnet, Gigodot, Rousset, Navier-Joannon, Couturier, Rey, Hoffer, Bouniols, Montanier et Rejanin, secrétaire.

Absents :

MM. Boussuge, qui se fait excuser pour cause de maladie ; Bastide, Berger, Jantet, Lambert-Morel, dont l'absence n'est point justifiée.

M. le Président présente au Conseil le compte d'administration pour l'année 1845, et propose en même temps de nommer une commission pour son examen ; on passe immédiatement au scrutin en suite duquel MM. Simonnet, Bouniols, Navier, Montanier et Rejanin sont nommés membres de cette commission.

M. le Président soumet aussi au Conseil le budget supplémentaire pour 1846, il est renvoyé à la même commission.

M. Collon (J.-J.), dans la séance précédente, ayant proposé au Conseil de revenir sur la délibération prise dans une dernière séance relativement à l'élargissement de la rue de Cuire ; après une longue discussion et principalement sur les dépenses que cela occasionnerait à la ville, M. Simonnet conclut au maintien pur et simple de la largeur de 8 mètres 56 cent. — M. le Président propose la mise aux voix.

— Oh ! rien de grave répondit l'enfant : mais vois, ce meuble s'est brisé en route.

André examina.

— Non, rassure-toi, mon amie ; ce n'est point un accident, c'est un tiroir à secret dont le mouvement du transport a fait partir le ressort.

— Mais ce n'est pas un tiroir, André ; c'est une boîte close de toutes parts ; elle est vide peut-être.

Tout en disant, elle la secouait.

— Oh ! non, quelque chose de lourd y remue. Mon Dieu, comment l'ouvrir !

André regarda attentivement ; fit glisser une coulisse... Et un flacon rempli d'une liqueur noirâtre s'échappa de la boîte en même temps qu'un assez gros volume de papiers écrits.

Isabelle s'en empara avidement.

L'écriture de mon père s'écria-t-elle. Ah ! je le présentais que je trouverais là quelque chose de lui ! Mon noble père, merci ! C'est encore toi qui a voulu pour moi, ce bonheur au milieu de mes bonheurs.

Lisons : MES DOULEURS ! pauvre père, il a donc souffert ! — Qui l'eût dit ! Lui si calme, si bon, si égal dans son adorable humeur ! — Oh ! que je voudrais lire cela à l'instant même, André ! Le permettez-vous, mon seigneur ! lui demanda-t-elle avec un demi-sourire, qui l'eût fait ce seigneur, se précipiter dans les flammes.

— Tout et toujours ce que tu voudras, ma bien-aimée ; la maîtresse de ma vie !

— Eh bien, ami, asseyons-nous là devant ce meuble ouvert ; posons les mains où il posa les siennes en écrivant ces lignes, que nous allons lire comme une prière, avant de nous endormir. — Est-il tard ?

Et Isabelle, portant son regard sur la pendule, le ramena étonné vers André : —

— Pourquoi cette pendule ne va-t-elle pas, ami, demanda-t-elle ? — Elle est arrêtée à minuit. —

— N'exige jamais de réponse à cette question, ni le changement de cette heure, ma chère âme ! —

— Oh ! de ma vie je n'exigerais rien, mon André ! — Ce que vous voulez, ce que vous taisez, tout doit être noble comme vous. — Lisons.

M. Dufêtre demande le scrutin secret ; cette demande étant appuyée, on passe au scrutin secret qui donne pour résultat le maintien de la largeur de la rue de Cuire, à 8 mètres 56 cent., à la majorité de 13 voix contre 6.

M. Simonnet lit un rapport de la commission chargée d'examiner la demande de la retraite de l'employé Chaleard.

M. Simonnet est invité à donner lecture d'un second rapport de la même commission, qui avait pour objet l'examen d'un mémoire de M. le préposé en chef de l'octroi, tendant à améliorer le sort des employés.

La même commission ayant été également chargée de l'examen d'une réclamation de M. le préposé en chef de l'octroi, M. Simonnet donne communication de son rapport.

Les trois rapports, mis aux voix, sont adoptés successivement.

Sont également adoptés successivement les trois traités suivants passés entre l'administration et les parties intéressées.

1° Le traité d'acquisition de la propriété Dalairé pour l'élargissement de la rue St-Denis, avec la condition d'entrer en jouissance, à compter du 24 décembre prochain, moyennant le prix de 6,000 fr., laquelle somme payable en deux termes et par moitié, au 24 juin 1847 et 24 juin 1848 avec intérêt à raison de 5 p. 100 l'an, à partir de l'entrée en jouissance.

2° Le traité d'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant au sieur Boissieux, affectée à l'élargissement et l'alignement de la rue du Chapeau-Rouge ; ce terrain de la contenance de 45 mètres 43 décimètres carrés à 13 fr. 50 cent. le mètre, s'élevant à la somme de 613 fr. 30 cent. ; — plus les frais de démolition et reconstruction d'un mur de clôture, travaux estimés, par M. l'architecte-voyer, à la somme de 258 fr. 42 cent., ensemble 613 fr. 37 cent., payables dans le courant de cette année sans intérêts.

3° Le traité d'acquisition d'une parcelle de terrain cédée à la ville par le sieur Peysselon, pour l'élargissement et l'alignement de la Grande-Rue et de la rue du Chariot-d'Or, de la contenance ensemble de 69 mètres 33 décimètres carrés, à raison de 45 fr. le mètre carré, dont le total est de 3,119 fr. 85 cent., laquelle somme payable sans intérêts le premier janvier prochain.

M. le Président donne communication au Conseil, de l'ordonnance rurale qui autorise l'élargissement et le nivellement de la rue St-Denis, conformément à la délibération du Conseil prise dans une de ses séances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ESPAGNE. — Le gouvernement espagnol continue à réclamer l'extradition des condamnés politiques qui ont trouvé un asile en Portugal ; il s'appuie sur un traité de 1823, qui établit la réciprocité d'extradition entre les deux pays pour les déserteurs militaires avant qu'ils soient sous les drapeaux, ou lorsqu'ils font déjà partie de l'armée, et pour les malfaiteurs contre lesquels un jugement sera intervenu. Il est bien intervenu un jugement contre les Espagnols recueillis en Portugal, mais ce ne sont pas des malfaiteurs, ce sont des condamnés politiques compromis dans l'insurrection de la Galice ; on ne peut pas davantage les considérer comme déserteurs ; bien qu'ils appartiennent à l'armée, leur condamnation à la déportation a évidemment rompu leurs liens et les a rendus à la vie civile.

PORTUGAL. — L'avènement du nouveau ministère portugais est salué avec enthousiasme par la presse progressive de l'Espagne.

La reine de Portugal dona Maria a opposé jusqu'au dernier moment une résistance opiniâtre au remaniement du cabinet, et elle n'a cédé qu'en présence de l'émeute. Elle ne peut pardonner au parti progressiste le renversement du ministère Cabral, dont le dévouement à toute épreuve et l'habileté corruptrice servaient si bien les vues de la cour.

Un journal anglais annonce qu'une escadre composée d'une vingtaine de navires va partir de Cork pour aller croiser un mois ou six semaines en vue de Lisbonne. L'Angleterre craindrait-elle des velléités d'indépendance de la part du Portugal ?

SUÈDE ET DANEMARCK. — Les deux familles royales de Suède et de Danemark se visitent mutuellement dans un but que tout concourt à faire supposer politique. Le prince royal et le prince Frédéric-Ferdinand de Danemark ont fait au roi et à la reine de Suède la première visite au château de Molmoë, puis le roi et la reine se sont rendus à Copenhague. Les lettres patentes du roi de Danemark qui déclarent les duchés de Schleswig et de Lauenbourg à tout jamais réunis à la monarchie danoise, et dont la publication a presque coïncidé avec ces visites, en dévoilent assez le caractère : il ne s'agit de rien moins que d'incorporer à la monarchie danoise ces duchés, en les démarrant de la Germanie, sauf à étendre un peu plus tard cette opération au duché de Holstein.

Les deux chambres de Hanovre et de Bade, les seules qui se trouvent encore assemblées, se sont immédiatement occupées de lettres patentes du roi de Danemark, qui tranchant lestement la question de la succession éventuelle aux duchés allemands, déclarent ceux de Schleswig et de Lauenbourg définitivement incorporés à la monarchie danoise. Les deux chambres demandent à leur gouvernement son intervention officielle contre cette mesure, et il paraît impossible que la Diète germanique ne sorte pas enfin de la torpeur qui semble lui avoir fait si étrangement négliger cette question depuis trois années.

— Un autre coup d'état vient d'avoir lieu au nord de l'Allemagne. Le duc de Brunswick n'ayant pu faire prévaloir ses exigences financières dans la deuxième chambre de ses États, les a congédiés ; et, par une simple ordonnance, il a prescrit la perception des impôts jusqu'en 1848.

PRUSSE. — Une nouvelle loi sur la procédure criminelle vient d'être promulguée en Prusse. Elle est datée du palais de Sans-Souci, le 17 juillet 1846. En voici les principales dispositions. Un ministère public est institué près chaque cour et près chaque tribunal. L'accusé comparaitra en personne devant ses juges ; la procédure sera orale. Aucun moyen de contrainte ne pourra être employé contre l'accusé, pour le

forcer à faire l'avou du délit ou du crime dont il est accusé. Dans tous les cas l'accusé pourra se choisir librement un défenseur. Dans le cas où l'accusation porte sur un délit ou sur un crime pouvant entraîner une peine plus forte que trois ans d'emprisonnement, le prévenu aura le droit d'exiger du tribunal la nomination d'office d'un défenseur. Le tribunal appliquera toujours la peine portée par la loi. Néanmoins, lorsqu'un accusé aura été reconnu coupable d'un crime pour lequel la loi prononce, soit la peine capitale, soit la détention à perpétuité, le tribunal, s'il trouve en son âme et conscience qu'il existe des circonstances atténuantes, pourra appliquer à l'accusé, dans le premier cas, l'emprisonnement à perpétuité et même à temps, dans le second cas l'emprisonnement à temps.

Tous les journaux de Berlin assurent que le projet de constitution a été sanctionné par le roi, et que la charte prussienne sera publiée le 3 août prochain. Il y a tout lieu de croire que cela est exact, car il ne serait pas probable que les censeurs eussent laissé publier comme positive une nouvelle qui, si elle était démentie, pourrait occasionner des troubles très graves.

**PAYS-BAS ET BELGIQUE.** — Un traité de commerce entre les Pays-Bas et la Belgique, vient d'être signé par les plénipotentiaires respectifs, mais comme il doit être soumis à la ratification des deux gouvernements, le gouvernement des Pays-Bas n'en publiera probablement pas le texte avant la communication officielle que le gouvernement belge est obligé d'en faire aux chambres, qui doivent coopérer à la ratification.

**ALLEMAGNE.** — La ville de Mayence vient d'être le théâtre d'une émeute assez grave pour qu'on l'ait appelée *la révolution du pain*. En dépit des belles récoltes qui s'annoncent, les spéculateurs tiennent à maintenir les céréales le plus longtemps possible à haut prix, à l'aide des manœuvres dans lesquelles ils étaient fidèlement aidés par les boulangers. Ceux-ci avaient tout-à-coup haussé le prix du pain, dans la Hesse électorale, où il n'est pas taxé, et, pour mieux accréditer le bruit d'une disette, ils en avaient soustrait à la vente publique une masse considérable.

Ce qu'on eût dû prévoir arriva; la foule se souleva le 17 juillet: portes, fenêtres, contrevents furent brisés à coups de hache. Les armoires et les caves pleines de pain cuit, furent enfoncées et pillées. Des boulangers furent arrachés de leurs lits et coururent grand risque d'être pendus, avant que la gendarmerie, qui n'est que de seize hommes, eût pu arriver, plus soucieuse d'environner et de couvrir le bourgmestre Nack que de se commettre avec le peuple. La garnison intervint, et l'effervescence se calma, sur la promesse qui fut faite de mettre un terme aux accaparements.

**RUSSIE.** — Le gouvernement russe continue ses tentatives de prosélytisme, et l'on sait que ce n'est pas toujours à la persuasion qu'il a recours pour atteindre son but. Un fait rapporté dernièrement dans une correspondance de St-Petersbourg servira à montrer comment le czar veut être obéi.

Il y a quelques jours, dit une lettre du 15 juillet, l'empereur Nicolas se rendait à Cronstadt sur un bateau à vapeur; au même moment un brick anglais manœuvrait pour sortir du chenal. Le capitaine commandant le bateau à vapeur a voulu dévier un peu de la ligne directe pour éviter l'abordage du bâtiment anglais; mais l'empereur lui ordonna de continuer sa route dans la première direction. Le capitaine obéit sans répondre aux ordres de l'empereur, et il advint ce qu'il avait prévu: son bâtiment aborda violemment le brick anglais. Dans ce choc la galerie de son bateau fut brisée; et la cheminée de la machine à vapeur fut renversée. L'amiral Maiden, qui se trouvait à côté de l'empereur, a été blessé; quelques officiers ont reçu des contusions. L'amiral commandant la flotte de la mer Baltique a voulu mettre aux arrêts le commandant du bateau à vapeur; mais l'empereur non-seulement ne l'a pas permis, mais il a exprimé hautement au capitaine sa satisfaction pour avoir rempli ses ordres sans hésitation, et au risque de compromettre son bâtiment.

**ANGLETERRE.** — Le choléra, dit *la Patrie*, a fait son apparition dans quelques faubourgs de Londres; le fait est officiel, car le lord-maire a adressé au secrétaire de la compagnie chargée de la distribution des eaux une lettre dans laquelle il recommande, dans les termes les plus pressants, l'adoption de diverses mesures d'assainissement. Cette nouvelle mérite confirmation.

## Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. ULCHEUR.

AUDIENCE DU 5 AOUT.

Droz fait comparaître Bruny Valansot, pour réclamer l'exécution d'une convention par laquelle ces derniers se sont engagés à lui payer la façon des châles soie qu'il confectionne au prix de 95 centimes le mille, quel que soit le dessin qui lui serait donné, pendant la durée de la convention; Bruny Valansot expose qu'ils ont promis à Droz de lui faire confectionner des châles jusqu'à concurrence de 500 fr. de façon, mais qu'ayant donné un dessin plus avantageux que les précédents, il leur est impossible de payer le prix de 95 cent. réclamé par Droz.

Cette affaire est renvoyée en arbitrage. Pour être conséquent, le Conseil aurait dû sanctionner la convention; car dans plusieurs causes où les chefs d'ateliers voulaient revenir sur la convention écrite relativement au prix de façon, ils furent déboutés de leurs demandes.

— Dombe fait comparaître Godard pour avoir fait délivrer un livret à un apprenti qui n'a pas achevé son temps; il fait également comparaître veuve Brossette, mère dudit apprenti, pour demander la résiliation avec indemnité de l'acte d'apprentissage de son fils; Godard expose qu'il pensait que ledit Brossette était domestique chez le sieur Dombe. M. le Président fait une vive réprimande à Godard pour avoir fait illégalement délivrer un livret à Brossette. Pour ce fait, le Conseil prononce la résiliation de l'acte d'apprentissage, annule ledit livret et condamne Godard à 200 fr. d'indemnité

envers Dombe; son recours est conservé contre veuve Brossette et son fils qui ne pourra se remplacer qu'en qualité d'apprenti.

— Durand a exercé une contravention contre Touret pour une ouvrière que celui-ci occupait sans livret, lequel porte inscription d'une somme de 28 fr.; Touret expose que cette ouvrière lui a déclaré qu'elle était maîtresse, et que son livret était au magasin pour lequel elle travaillait; il montre au Conseil une attestation de bonne fabrication délivrée à l'ouvrière par le fabricant. M. le Président déclare que cette attestation ne peut remplacer le livret; il demande à Durand s'il est porteur dudit livret, celui-ci déclare qu'il l'avait entre ses mains au moment de la contravention, mais qu'il lui a été volé depuis. Le Conseil prononce qu'une contravention ne peut être valable que sur la présentation du livret, conséquemment celle exercée par Durand contre Touret est nulle de droit.

— Demoiselle Comte fait comparaître Tabourin, chef d'atelier, pour se plaindre des notes déshonorantes qu'il a mises en visant son livret. M. le Président fait observer que le chef d'atelier n'a que le droit de mettre l'acquit ou de mentionner une dette sur le livret. Le Conseil prononce que Tabourin comptera à la demoiselle Comte la somme de 10 fr. pour le temps perdu, et il lui fera délivrer un nouveau livret à ses frais.

— Chapeau demande la résiliation avec indemnité de l'acte d'apprentissage du fils Revol qui ne peut continuer l'état pour cause de maladie; Mme Revol dit que la santé de son fils a été altérée par l'insuffisance de la nourriture qui lui était donnée, elle consent à la résiliation sans indemnité; les allégations de cette dernière n'étant pas suffisamment établies et le rapport d'un médecin constatant que le fils Revol est dans l'impossibilité de continuer son apprentissage; le Conseil prononce la résiliation des conventions, et condamne Mme Revol à 100 fr. d'indemnité.

## FAITS DIVERS.

**ACCIDENTS.** — Dans l'après-midi de mercredi dernier, trois Suisses, de 22 à 23 ans, élèves en horlogerie au Locle, vinrent de cette ville aux Pargots afin de se baigner dans le lac de Chaillillon. Après quelques exercices de natation, l'un d'eux, regagnant le bord, se trouva, à ce qu'il paraît, embarrassé dans de hautes tiges de nénuphar. Après de vains efforts, il disparut sous les eaux: ses camarades, bons nageurs, loin de songer à lui porter aide, se mirent à appeler des secours à grands cris. A cet appel, M. Massot, employé de la douane du bureau des Pargots, s'empressa d'accourir, et, n'écouterant que son courage, se précipita, malgré le danger qu'offraient l'entrelacement et l'abondance des plantes aquatiques, dans le lac profond, en cet endroit, de 4 à 5 mètres. A deux reprises il plongea sans succès, restant chaque fois sous l'eau douze à quinze secondes. A la suite d'un troisième plongeon, il reparut en s'écriant: « Je l'ai senti. » Quoique fatigué, il se donna à peine le temps de respirer un peu d'air et s'élança une quatrième fois: il ne tarda pas à reparaitre, ramenant, mais complètement asphyxié, le cadavre du malheureux ouvrier suisse qu'on n'a pu rappeler à la vie, malgré les soins qui lui furent aussitôt prodigués.

Nous ne saurions rendre trop d'hommages à la résolution pleine de cœur de M. Massot, qui, nous a-t-on affirmé, n'en était pas à son premier coup d'essai: nous sommes d'autant plus heureux d'avoir à mettre en relief son dernier trait de bravoure, que nous apprenons que ce jeune homme est un Franc-Comtois, des environs de Besançon.

— Le 21 juillet, une petite fille âgée de 2 ans et appartenant au sieur Claude Charleux, fermier à Montcenis, s'est noyée dans un abreuvoir qui se trouve près de la maison habitée par sa famille.

— La semaine dernière, quelques jeunes gens de Villefranche, étaient allés se baigner dans la Saône. L'un d'eux qui ne savait pas nager, s'avantura un peu trop loin. Il se mit aussitôt à crier: M. F... n'écouterant que son courage, mit bas son habit, s'élança au secours du jeune homme et le ramena à bord.

— Dimanche dernier des jeunes gens de Villefranche revenaient de la promenade en voiture. Arrivés près de l'hôtel des Champs-Élysées, une roue de derrière se détacha de l'essieu, et la voiture tomba de côté. Le cheval allait s'emporter, lorsque quelques personnes présentes l'arrêtèrent et prévirent un accident.

— Il y a peu de temps à Saint-Igny-de-Vers, un jeune cultivateur, le sieur Ducharme, est tombé d'un cerisier dont il récoltait les fruits, et s'est fait dans sa chute les plus graves blessures.

— Un des fermiers de M. Delacroix, à Azolette, voulant réparer la toiture de sa grange, est tombé d'une hauteur de plus de dix mètres. Il a eu un bras et une jambe fracassés. On espère le sauver.

**AGRICULTURE.** — La précocité des moissons est remarquable à la haute montagne cette année; elle est presque terminée dans les meilleures conditions possibles dans la plaine de Pontarlier au commencement d'août, c'est-à-dire un mois plus tôt que les années ordinaires.

— La grêle a frappé, samedi à midi, les récoltes sur pied dans les communes de Vuillecin, Dommartin, Doubs, etc., et dans la plaine de la Champagne. Les côtes étaient aussi blanches qu'en hiver quand elles sont couvertes de neige. Pontarlier a peu souffert.

— Quelques cultivateurs s'alarment en reconnaissant dans certains cantons la même maladie aux pommes de terre que celle qui a régné, l'an dernier, sur ce précieux tubercule. Nos lecteurs doivent se rappeler les expériences dont nous avons rendu compte au mois de mars dernier, et desquelles il résultait que les pommes de terre mal saines plantées par de savants agronomes de l'Angleterre avaient parfaitement

réussi pour la floraison et la maturité, mais qu'elles étaient atteintes de la maladie originelle, et par conséquent que l'on devait mettre le plus grand soin à n'en planter que de saines. Le mépris de ces avis est la cause principale de la nouvelle calamité que l'on redoute, et peut être de la contagion qui se sera communiquée à des tubercules sains.

— Vendredi 31 juillet, à 6 heures du soir, un ouragan a fait de grands ravages sur le territoire de Mazerolles. La récolte des vignes, du maïs, des trèfles pour graine, a été presque entièrement détruite par la grêle. Des vieillards et de jeunes bergères ont eu beaucoup à souffrir: avant de pouvoir regagner un abri.

— Mercredi dernier un incendie accidentel a consumé une grande quantité de blé en gerbes dans le suel de M. Antoine Jaquet, propriétaire à Dracé, et a failli se communiquer au bâtiment de maître et d'exploitation.

— On attribue ce sinistre à l'imprudence des batteurs, dont quelques-uns avaient l'habitude de fumer.

**NOUVEAU GENRE D'ESCROQUERIE.** — Il y a quelques jours, la veuve G... de Propières, reçut la visite d'un homme à la mise soignée et au beau langage. « Je viens, dit-il, vous annoncer une bonne nouvelle: je suis l'ami de votre fils; il est parvenu à s'échapper de prison; il est là dans la forêt voisine, qui attend ses sœurs; hâtez-vous de lui apporter quelques secours, car par suite de son évasion, il est dans le dénuement le plus complet; s'il ne se présente pas à vous, c'est qu'il craint d'être vu par quelques personnes de sa connaissance. — La veuve G... hésita d'abord, puis refusa l'entrevue demandée, et bien lui en prit, car elle ne tarda pas à apprendre que l'ami prétendu de son fils était un adroit filou.

**LE COMTE DE PARIS ET LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.** — Lorsque M. de Salvandy a été prend le congé du comte de Paris, il lui a dit: « Votre Altesse Royale veut-elle que je lui rapporte quelque chose d'Afrique? — Oui, rapportez-moi... Abd-el-Kader; ça fera bien plaisir à grand-papa. — Non, reprit le ministre, mais je vous ramènerai le maréchal Bugeaud. — C'est toujours ça, » aurait dit tout bas l'enfant, en se penchant à l'oreille de sa mère.

**CONSEILS GÉNÉRAUX.** — LA PRESSE croit pouvoir annoncer d'une manière certaine que les conseils généraux ne seront convoqués que pour la fin de septembre.

**UN FRÈRE DE NAPOLEON.** — Le prince Louis Bonaparte. (Le comte de St-Leu) ex-roi de Hollande, est mort le 25 juillet à Livourne, frappé subitement dans la matinée d'un coup d'apoplexie; il est tombé dans un assoupissement léthargique, et s'est éteint sans crise, sans convulsion. Il était âgé de 68 ans. Ce prince depuis plusieurs années, atteint de paralysie, menait une vie très-retirée; il se tenait complètement en dehors de toute espèce d'intrigues politiques et supportait avec une rare dignité les vicissitudes de la fortune.

L'ex-roi de Hollande n'avait auprès de lui, au moment de sa mort, qu'un jeune homme qu'il avait élevé, et qui ne le quittait jamais. Un courrier a été expédié à Florence au prince de Montfort son frère; on ignore quelles sont ses dispositions testamentaires; on sait que sa fortune était peu considérable; on ne l'évalue guère qu'à 50 ou 60,000 fr. de rente.

Des frères de Napoléon, il ne reste plus aujourd'hui que le prince de Montfort, ex-roi de Westphalie, âgé de 62 ans.

## POÉSIE.

LA PAUVRE ORPHELINE.

Comme j'ai froid! je suis toute glacée.  
Des pleurs amers viennent mouiller mes yeux;  
Mon corps frémit, mon âme est oppressée,  
Autour de moi tout est silencieux.  
La nuit s'avance; hélas! que vais-je faire?  
Chaque minute augmente mon chagrin.  
Mon Dieu! prenez pitié de ma misère,  
Je suis pourtant sans asile et sans pain.

Si jeune encore être tant malheureuse!  
Et cependant je n'ai fait aucun mal.  
Je me rêvais une existence heureuse...  
Hier ma mère est morte à l'hôpital.  
Je perds en elle un appui tutélaire.  
Moi, pauvre enfant, que vais-je devenir?  
Je n'ai plus rien qui m'attache à la terre:  
Tout me présage un affreux avenir.

La neige tombe et couvre la chaussée,  
Mon pas chancelle et devient incertain...  
A quatorze ans me voilà délaissée:  
Pas un ami pour me tendre la main!  
Oh! je frissonne et je suis défaillante;  
La nuit encore ajoute à mon effroi.  
Hélas! la faim me rend presque mourante!  
Seigneur Jésus, ayez pitié de moi!

Trainant son corps froissé par la misère,  
La pauvre enfant pleurait son triste sort.  
Dans sa douleur elle appelait sa mère:  
Sa voix mourut dans un dernier effort.  
Puis, soulevant son humide paupière,  
A l'univers elle fait ses adieux;  
Dans un soupir s'exhale sa prière,  
Son âme alors s'envola vers les cieux.

SERRE.

## Variétés.

DES ETOFFES DE SOIE considérées sous le rapport des effets produits selon la disposition et la coloration des fils, et résumé du cours de M. E. CHEVREUL sur le contraste des couleurs et ses applications,

Par M. FERRAND,  
Préparateur au Collège Royal de Paris.

### SECONDE PARTIE.

En conservant à notre sujet son caractère scientifique, nous nous sommes efforcés de le rendre succinct et accessible à toutes les intelligences, sans nous abstenir pourtant de tous les termes technologiques, car c'eût été faire injure aux fabricants et aux jeunes gens qui, par leurs études, se destinent à la fabrique.

De l'étude des étoffes de soie dont le chiffre de fabrication s'élève annuellement pour la France seule à 409 millions de francs, nous passerons à celle de l'emploi des couleurs dans tous les cas possibles, et cette seconde partie de notre travail, par la force même du sujet, ne sera pas moins nécessaire et intéressante que la première.

En effet, partout où l'association des couleurs charment nos regards, que ces couleurs soient réunies par le tissage, fixées par la teinture, appliquées par l'impression ou données enfin par ces moyens combinés; qu'elles soient simples, dérivées ou complexes; que le coloriste les prépare pour les toiles peintes, que le peintre les compose sur sa palette ou les accorde sur ses tableaux, que le décorateur les fasse jouer dans les tentures, qu'on les combine fil par fil comme dans la tapisserie, ou pièce par pièce comme dans la mosaïque, dans les vitraux colorés de nos cathédrales; que le génie de Lenôtre les distribue dans les jardins de Versailles, que nos différents corps d'armées les réclament dans la distinction des uniformes, que la variété des costumes les appellent sur nos théâtres, que dans l'harmonieux pêle-mêle d'une devanture de magasin, elles fassent violence en quelque sorte à la curiosité naturelle des dames; partout, vous pouvez rencontrer bon goût, le sentiment du beau, ce qui est la partie morale des arts; mais partout aussi, vous trouverez la partie scientifique: ces deux éléments dont l'un est donné par la nature, dont l'autre ne peut être acquis que par l'étude, sont donc nécessaires pour une œuvre complètement belle, abstraction faite de ce que l'on appelle le classique ou telle ou telle école.

Si nous insistons enfin, sur la distinction de ces deux puissances, c'est que nous la croyons très importante et trop méconnue.

Elle est importante, parce que c'est la réunion de ces deux armes qui a fait de tous temps ces fortes individualités que l'on a appelés les Grands-Maitres, parce qu'il y a dans le souvenir de ces artistes illustres une leçon saisissante de persévérance et de labeurs, parce qu'enfin nous sommes heureux aussi de pouvoir placer au bout de notre avant-propos une instruction pratique dans l'exposé des principes sûrs et communs à tous les arts qui parlent aux yeux par des matières colorées.

Elle est trop méconnue, car nous avons entendu beaucoup de personnes, beaucoup d'artistes mêmes, et de ce nombre étaient quelques-uns de nos amis, repousser d'avance toute règle, tout principe appliqués aux arts, comme invention systématique, comme lourde chaîne pendue aux ailes de l'imagination, comme une prescription banale imposée à celui qui ne doit relever que de son inspiration.

Nous répondrons, mais à nos amis seulement: que ces maximes sont ou erronées ou folles, et toujours dangereuses.

Erronées, parce qu'elles confondent dans une même réprobation les expressions très différentes de système et de principe, comme chose identique; parce qu'en second lieu, elles veulent ignorer qu'il existe pour les effets d'ombre et de lumière, de nuances et de couleurs, des règles aussi certaines que les règles vulgaires qui déterminent et rappellent les proportions relatives des différentes parties du corps, aussi infaillibles que les données mathématiques de la perspective ou de l'architecture.

Folles, parce qu'elles nient ainsi une chose très importante et pourtant incontestable; c'est l'existence du côté matériel des arts.

Dangereuses, enfin, parce qu'elles semblent exclure tout travail primordial, parce qu'elles rejettent des auxiliaires sûrs dans la mise à exécution, des garanties nécessaires pour le succès de la production; parce qu'à défaut de ces notions acquises, vous mettez l'artiste dans la nécessité de les découvrir lui-même ou de se tromper, et notre conviction grandit encore devant les conséquences d'une pareille manière de voir. Voyez les orientaux, chez eux, les arts, les choses attrayantes ont acquis d'abord un certain développement, mais les sciences ne leur sont venues en aide et les arts sont restés stationnaires: chez nous, qu'arrive-t-il, c'est que bon nombre d'artistes, idolâtres de ces maximes, conservent indéfiniment leurs mains délicates dans des gants plus ou moins jaunes. Mais regardez, leur disons-nous encore, ces grandes figures du moyen-âge, ces Van-Eyet, Albert Durer, Bernard de Palissy, etc.; dans les temps modernes Jacquart, etc., et quand on viendra vous offrir ces lois toutes formulées, ces mêmes principes dont les chefs-d'œuvre de tous les âges semblent avoir, à force de génie et de travail, deviné et prouvé l'existence, ne les repoussez pas, et faites cesser l'état des choses actuelles; vous artistes, les livres sous les yeux, la palette en main, faites-vous ouvriers; et vous simple ouvrier par la même éducation, souvenez-vous que vous aussi êtes appelés à devenir artistes; car la pratique seulement, mais la pratique éclairée peut établir le progrès.

N'est-ce pas là, en effet, que se trouve la notion vraie de cette perfectibilité de l'homme, de cette puissante faculté qu'il possède de transmettre ses idées, ses connaissances, d'étendre le domaine des sciences par les découvertes, ou de profiter de celles acquises avant lui en se rattachant à des

principes que nous pouvons contrôler nous-mêmes, et dont chacun sent bien l'importance, car l'esprit d'abord recule devant les détails.

Ces principes ainsi établis et connus sont les points de départ de tous les progrès positifs, et ceux dont nous allons parler sont de nature à faire avancer les arts, à guider la critique et à éclairer le jugement du public.

Pour arriver à la démonstration de ces principes, nous procéderons donc comme l'indique le titre de cet opuscule en donnant un extrait de l'ouvrage encore inédit de M. Chevreul, sur les effets optiques des étoffes de soie que nous considérerons sous le rapport de la disposition et de la coloration des fils, puis un résumé des lois du contraste et de l'assortiment des couleurs.

C'est ainsi que nous publierons les notes rédigées que nous avons recueillies auprès de M. Chevreul, que nous avons eu l'honneur d'assister dans ses leçons faites à Lyon et à Paris.

Nous n'omettrons rien des applications des lois précédentes à l'harmonie des couleurs dans la peinture, dans l'impression, dans l'architecture, dans l'intérieur des édifices, dans l'habillement et dans l'horticulture.

Nous nous attacherons, en définitive, à reproduire l'œuvre de l'auteur en cherchant à dissiper les erreurs dues au défaut de définitions exactes des mots, tons, nuances, gamme et harmonie, dues encore à l'ignorance des états par lesquels passent nécessairement les yeux qui regardent les objets colorés.

Et notre tâche sera bien remplie, et notre peine largement récompensée, si l'accueil, que notre œuvre ose espérer des fabricants et des artistes auxquels elle s'adresse, vient rendre hommage aux précieuses découvertes de notre très honoré Maître.

### CROIX-ROUSSE. — DÉCÈS du mois de juillet 1846.

Moulin Jacques-Paul-Delphin, âgé de 12 ans, le père fabricant d'étoffes, rue Sainte-Rose, 6. — Moreau Louis, 18 ans, apprenti menuisier, rue Perrot, 1. — Montessuis Pierrette, 80 ans, sans profession, veuve Pein, rue Saint-Denis, 11. — Verret Marguerite, 9 ans, le père fabricant d'étoffes rue Henri IV 19. — Chevassus Marie-Sophie, 47 ans, femme Murat, fabricant d'étoffes, rue de Cuire, 49. — Dubost Etienne-Marie, 48 ans, sans état, célibataire, rue de Cuire, 14. — Faure Marie-Louise, 14 ans, le père fabricant d'étoffes, rue des Fossés, 19. — Rossignol Jeanne, 60 ans, femme Cabias, rentière rue Saint-Denis, 22. — Novet Jeanne-Eugénie-Louise, femme Minet, fabricant d'étoffes, rue d'Enfer, 5. — Ménard Antoinette-Christophe, 88 ans, veuve Legendre, rentière, rue Saint-Denis, 22. — Commarmot Marie-Aune-Pierrette, 21 ans, femme Chabot, ébéniste rue des Fossés, 14. — Rifort Louise-Victorine, 10 ans et demi, orpheline, passage de l'Enfance, 8. — Cornod Louise-Marceline, 8 ans, la mère fabricante d'étoffes rue Sainte-Marie, 2. — Palu Jean-Pierre, 47 ans, fabricant d'étoffes, Cours d'Herbouville, 35. — Andard Mathieu, 24 ans, ouvrier en soie, rue Sully, 6. — Buy Claudine, 78 ans, propriétaire, femme Grillet, rue d'Enfance, 33. — Mancel Catherine Irma, 32 ans, femme Maule-Beauregard. — Berliat Jeanne, 67 ans, garde-malades, veuve Guillermin, rue du Chapeau-Rouge, 5. — Rochet Marguerite, 19 ans, ouvrière en soie quai de Serin, 11. — 21 Enfants au-dessous de cinq ans.

## ANNONCES.

CAISSE D'ÉPARGNE COLLECTIVE, EN CAS DE SURVIE.

## L'ÉQUITABLE,

Autorisée par Ordonnance Royale, administrée sous la surveillance de commissaires délégués par le gouvernement.

### MOUVEMENT DES OPÉRATIONS.

Les souscriptions recueillies pendant le mois de juin, au nombre de 943, se sont élevées à . . . . . 951,044 fr.

Le chiffre total des opérations de l'établissement, au premier juillet, était de . . . . . 33,973,034 fr. 35 cent.

Et le nombre des souscripteurs composant cette vaste mutualité, de . . . . . 40,371.

L'extrême simplicité des opérations de cet Etablissement en a fait le centre de la plus vaste clientèle. La balance respective du compte de chaque sociétaire est dressée tous les cinq ans. L'association offre, en quelque temps que se soit, des cadres où sont rassemblées des souscriptions considérables, et dont les répartitions correspondent à toutes les époques dont le souscripteur peut avoir besoin.

Dans cette mutualité, on contracte pour cinq, dix, quinze, vingt ou trente ans, et la faculté de retrait reste loisible, à l'époque de chaque inventaire, pour quiconque, après réflexion mure, prévoit l'impossibilité de pousser plus loin sans s'exposer aux risques de la déchéance.

S'adresser, pour tous renseignements, au bureau de la Croix-Rousse, Grande-Rue, 14, au 1. er; à Paris, au centre administratif, rue Louis-le-Grand, 23. (39-0)

## MASSON, CORDIER,

Grande-Côte, 62, Lyon.

Arcades d'un mèt. 50 c. à 9 fr. les 4,000  
— d'un mèt. 66 c. à 10 fr. les 4,000  
— d'un mèt. 85 c. à 11 fr. les 4,000 } première qualité.  
— de deux mètres à 13 fr. les 4,000  
Collets à 75 centimes le cent. (34-0)

ATELIER DE TROIS MÉTIERS à vendre en totalité ou en partie, ustensiles de divers largeurs et comptes de mécaniques, le tout presque neuf; environ 6,000 plombs de 9 deniers, et 15,000 plombs de 6 deniers, le tout garni à neuf.

S'adresser rue des Fantasques, n. 19, au 4<sup>me</sup>; et appartement de trois pièces sur le devant à louer de suite ou à la Noël. (40-2)



## MAISON D'ACCOUCHEMENT.

tenue par M<sup>me</sup> FREVET, maîtresse sage femme, et dirigée par M. COQUAZ, médecin accoucheur. Cet établissement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y saigne, vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, rue de la Gerbe, 3, au 3. me. (35-0)

### EN VENTE

Chez Dorier, libraire, quai des Célestins, 51, et au Dépôt des ouvrages de l'École sociétaire, rue du Commerce, n. 26, au 2<sup>e</sup>.

Le volume pris rue de Seine, 10: 30 CENT. Et franco., 35 cent.

Les douze volumes pris rue de Seine, 10: 3 FRANCS. Et franco 3 fr. 30

## PUBLICATIONS À TRES BAS PRIX.

Pour servir à la propagation de la Théorie de Fourier.

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, (Où ne sont pas comprises les ÉTUDES SUR LA DESTINÉE SOCIALE) par Victor Considérant.

Troisième édition, quatrième tirage — Un volume grand in-32 compacte.

TABLES DES MATIÈRES. — Dialogue entre un Phalanstérien et le premier venu. — Position du problème social. — Solution économique du problème social. — Organisation du travail et de la commune sociétaire. — Effets harmoniques de l'organisation sociétaire. — Epilogue.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, (Extrait de l'Organisation du travail et l'association) par Mathieu Briancourt.

Deuxième édition. — Un volume grand in-32 compacte.

TABLES DES MATIÈRES. — Avant-propos. — PREMIÈRE PARTIE: Le travail anarchique; critique des conditions actuelles de l'industrie. — DEUXIÈME PARTIE: Le travail organisé; constitution de l'industrie exercée sous le régime de l'association. — LE RETOUR.

En remettant 3 francs au bureau de la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, on peut choisir un assortiment de 12 exemplaires des deux ouvrages ci-dessus. — En envoyant FRANCO 5 fr. 80 c. à la même librairie, on reçoit aussi FRANCO 12 exemplaires au choix.

## LES JUIFS

## ROIS DE L'ÉPOQUE,

HISTOIRE DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE.

Par A. TOUSSENET.

Prix broché: 5 fr.

## LE FOU

## DU PALAIS-ROYAL,

PAR F. CANTAGREL.

Deuxième édition, entièrement revue par l'Auteur.

Prix: 4 fr.

Un volume in-12 de près de trois cents pages, contenant la matière d'un fort volume in-8<sup>o</sup>.

Prix: 4 fr. 50 c.; par la poste, 2 francs.

## LA GRÈVE DES CHARPENTIERS

EN 1845.

ÉPISEDE DE LA CRISE SOCIALE DE L'ÉPOQUE.

par JULIEN BLANG.

Le Catalogue raisonné des livres de L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE, se distribue gratuitement, rue de Seine, 10. — Il est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande franco.

Le gérant, BRUNET.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNEZ.